



COMMUNE DE CARDROC
ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 28/2026
Portant modification de la circulation des véhicules
du vendredi 25 septembre 2026 au dimanche 27 septembre 2026

Le Maire de CARDROC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants ;
Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 411-1 et suivants et R. 411-1 et suivants ;
Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-1 et suivants ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et ses modifications successives ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment sa 8e partie relative à la signalisation temporaire ;
Vu l'arrêté n° 24/2026 en date du 15/09/2026 concernant des travaux sur la rue du Haut Chemin,

Vu l'organisation du Vétathlon des 3 clochers le 27/09/2026 à Cardroc,
Vu la demande des organisateurs en date du 24 septembre 2026,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour la bonne organisation du Vétathlon des 3 clochers, le parking public situé sur le site de la salle René Yvetot sera interdit à la circulation des véhicules (sauf ceux nécessaires à l'organisation du Vétathlon) du vendredi soir 25 septembre 2026 à partir de 19 h jusqu'au dimanche après-midi 17 h.

Article 2 :

Par conséquent, du vendredi soir 25 septembre 2026 à partir de 19 h jusqu'à 7 h 00 le dimanche 27 septembre 2026, les véhicules devront emprunter la rue du haut chemin en étant particulièrement vigilant eu égard aux travaux de terrassement en cours rue du Haut Chemin.

Article 3 :

A partir de 7 h le dimanche 27 septembre 2026 jusqu'à 17 h, la circulation se fera conformément à l'arrêté n° 18/2026 (Tous les véhicules venant et allant rue de l'école, rue des Grands Jardins, rue de la Garde et rue du Haut Chemin (n° 2 et 4) devront emprunter la rue de l'école et sortir en face de l'église sur la RD79). Une déviation sera mise en place par les organisateurs.

Article 4 :

A partir du dimanche 27 septembre 2026, 17 h, la circulation des véhicules devra s'effectuer conformément à l'arrêté n° 24/09/2026.

La signalisation correspondant à l'arrêté n° 24/2026 sera remise en place.

Article 5 :

La signalétique sera mise en place par la mairie pour assurer la sécurité et le bon déroulement du vétathlon.

ARTICLE 6 :

Chacun sera tenu de respecter le présent arrêté et de se conformer aux recommandations des organisateurs du Vétathlon.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté modifie l'arrêté n° 24/2026 le temps de l'organisation du Vétathlon des 3 clochers sur Cardroc.

ARTICLE 8 :

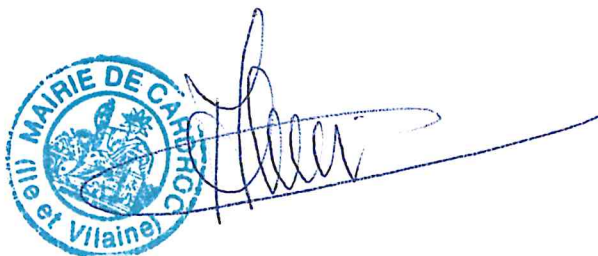
Le Maire de Cardroc, Le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cardroc,

Le 24 septembre 2026

Le Maire,

Marie-Thérèse CAKAIN

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE CARDROC (Ille et Vilaine)' in blue ink. Overlaid on the stamp is a long, flowing handwritten signature in blue ink.